

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 – PROCEDURE DE CONSULTATION

La présente consultation concerne la fourniture de matériels et produits d'entretien pour le Lycée La Martinière Monplaisir, à Lyon 8^{ème}.

Le contrat sera établi pour une durée d'un an, soit à partir du 1^{er} mai 2024, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.

Ainsi le contrat ne pourra excéder la date du 30 avril 2027.

La description des prestations est précisée dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

La date limite pour le dépôt des offres est le : **lundi 25 mars 2024 à midi.**

Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard le 12 avril 2024.

ARTICLE 2 – MODALITE DE LA PROCEDURE ET DISPOSITIONS GENERALES

La présente consultation est soumise, pour sa passation, aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (CMP).

La visite des locaux est obligatoire. Elle pourra se dérouler uniquement de 6h à 14h. Une attestation de visite sera remise à cette occasion.

Les entreprises prendront obligatoirement un rendez-vous en adressant une demande par mail à l'adresse suivante : Florence.PERON@auvergnerhonealpes.fr

NB : Fermeture du lycée pour les vacances scolaires du mercredi 21 février au dimanche 4 mars 2024.

Toute question relative au présent marché devra être formulée uniquement par mail à l'adresse suivante : samia.bentaalla@ac-lyon.fr

Aucune réponse ne sera apportée oralement.

ARTICLE 3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 – TRANSMISSION DES OFFRES

Transmission par voie électronique sur la plateforme AJI.

<https://association.aji-france.com/>

Article 5 – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues selon le code de la commande publique.

Les candidats peuvent candidater à 1 ou plusieurs lots.

Les critères de choix sont :

- Prix (70 %)
- Fourniture de produits éco labélisés (20 %)
- Qualité des services associés (10%)